

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2010

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (n° 2516)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
M. Perben-----
ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 71, supprimer les mots :

« à ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.